

Règlement de course

Championnat de France de course en montagne + courses Open

Serre Chevalier Briançon - 28 avril 2024

1- Lieu, date et nature de la compétition

Les championnats de France de courses en montagne + courses Open auront lieu le dimanche 28 avril 2024 à Briançon - Vallée de Serre Chevalier (Hautes Alpes 05).

2- Organisateur

Serre Chevalier Briançon Athlétisme en partenariat avec la ville de Briançon, l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon, Gap Hautes-Alpes athlétisme, et l'association Trail Running Attitude sous l'égide de la fédération française d'athlétisme organisent le 28 avril 2024 les championnats de France de course en montagne + courses open.

3- Les courses

L'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve, même durant son déroulement, du fait de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables. Les engagements restent acquis.

Course 1 : Cadets + Open cadets

Départ et lieu : 9h Briançon, Rue Centrale. Distance : 6km500 et 320md+

Course 2 : Cadettes et U20 féminins + open Cadettes et U20 féminins

Départ et lieu : 9h10 Briançon, rue Centrale. Distance : 6km500 et 320md+

Course 3 : U23, Séniors et Masters Féminin + open U23, seniors et masters féminines Départ : 9h45 Briançon, rue Centrale. Distance : 14km et 990md+

Course 4 : U20 masculins + open U20 masculins

Départ : 10h15 Briançon, rue Centrale. Distance : 6km500 et 320md+

Course 5 : U23, Séniors et Masters Masculin + open U23, seniors et masters masculins Départ : 11h Briançon, Rue Centrale. Distance : 14km et 990md+

4- Conditions de participation

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence Athlé compétition, Athle entreprise, Athlé Runing ou d'un pass j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Ce dernier sera conservé 10 ans par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné.

Note à destination des mineurs : le sportif ou les personnes exerçant l'autorité parentale doivent renseigner un questionnaire relatif à son état de santé (toutes les réponses doivent être négatives). A défaut, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 6 mois à la date de la compétition, ou de sa copie, sera exigé.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée aux World Athletics, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Rappel : le dossard est incessible.

5- Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur <https://sportips.fr> jusqu'au 25 avril 2024, 23h59. Aucune inscription ne sera effectuée sur place.

6- Tarifs

- Inscription championnats de France : 25 €. Ce tarif comprend le dossard, un ravitaillement sur le parcours, le repas à l'arrivée et un lot coureur.
 - Inscription courses open : 28 €. Ce tarif comprend le dossard, un ravitaillement sur le parcours, le repas à l'arrivée et un lot coureur.
- Repas accompagnant: 15 €.

7- Dossard

Les dossards sont à retirer au gymnase Les Garcins (Collège les Garcins, Allée Albert Bourges, 05100 Briançon) le samedi 27 avril 2024, de 14h à 19h et le dimanche 28 avril 2024, à partir de 7h30.

Pour le championnat de France, le maillot du club ou du club référent et le dossard sont portés de manière visible à tout moment. La ceinture porte dossard est tolérée si le dossard est bien visible.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

8- Équipement

L'utilisation des bâtons n'est pas autorisée sur l'ensemble des épreuves.

Pour le championnat de France : port du maillot du club obligatoire.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit d'imposer obligatoire une veste imperméable avec capuche à la taille du coureur et permettant de supporter le mauvais temps en montagne (Point haut du parcours à 2000m).

9- Ravitaillements

Courses 3 et 5:

- Croix de Toulouse Km 4,5: Solide et liquide. Accès aux véhicules interdit. Accès à pied autorisé uniquement dans le sens des courses.
- Chemin de ronde Km 8: liquide
- Champ de tir de Têts Km 10,5: Liquide
- Arrivée: Solide et liquide.

Courses 1, 2 et 4:

- Champ de Tir des Têtes Km 3,5: Liquide
- Arrivée: Solide et liquide.

10- Assistance

Des postes de secours, de contrôle et de ravitaillement seront installés sur le parcours.

Sur les postes de ravitaillement, une assistance personnelle peut-être apportée. Cette assistance doit se faire dans un périmètre de moins de 50 mètres autour du poste de ravitaillement.

Toute personne sans dossard ne peut accompagner un coureur.

En cas d'abandon ou de dépassement de la barrière horaire et sauf blessure nécessitant une évacuation motorisée, les concurrents doivent retrouver l'arrivée par leurs propres moyens.

11- Droits d'utilisation photo ou vidéo

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition pendant 2 ans.

12- Récompenses

Tous les coureurs se verront remettre un lot à l'inscription.

Les récompenses se tiendront au Gymnase les Garcins (Collège les Garcins, Allée Albert Bourges, 05100 Briançon), le dimanche 28 avril 2024, à partir de 13h.

Seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes Scratch, les 3 premiers hommes et femmes de chaque catégorie pour le championnat de France, et les 3 premiers hommes et femmes Scratch OPEN et le 1^r de chaque catégorie OPEN.

Equipes récompensées suivant les règles FFA.

Attention : Seuls les athlètes licenciés COMPÉTITION au plus tard la veille de l'épreuve, pourront prétendre aux titres et seront classés dans le championnat de France.

13- Mise hors de course

Les concurrents seront disqualifiés pour cause de : absence de dossard, falsification de dossard, retard au départ de la compétition, non pointage aux postes de contrôles, pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de débris), refus de se faire examiner par un médecin, ravitaillement en dehors des zones prévues. Les réclamations devront être déposées auprès des juges arbitres.

14- Barrières horaires

Une barrière horaire est mise en place pour les courses 3 et 5 au niveau de la porte de Pignerol (8,5km). Passé le temps de 01h45 après le départ de la course, le coureur hors délai sera arrêté, disqualifié et invité à rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Pour être classé aux Francs, les coureurs doivent arriver dans un temps inférieur à 300% du temps du vainqueur de la course concernée.

15- Règles sportives

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales.

Aide aux concurrents : toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite et disqualificatrice.

Rappel : L'utilisation des bâtons n'est pas autorisée

Le chronométrage est assuré par puces électronique intégré au dossard.

Toutes réclamations sera prise jusqu'à 30mn après l'arrivée du coureur.

16- Sas élite:

Ont accès au sas élite:

- Les athlètes internationaux en route, trail et course de montagne de N1 et N-1
- Les 15 premiers hommes et les 15 premières femmes du classement scratch du championnat de France N-1
- Les 4 premiers et premières Juniors au championnat de France N-1
- Les 10 premiers et premières du Challenge montagne N-1
- Les 5 premiers du Challenge montagne au moment du Championnat de France.
- Sur proposition de la DTN

17- Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et à se conformer aux préconisations de sécurité et à toutes consignes données par la direction de course.

18- Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FFA.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

19- Annulation

Aucun remboursement ne sera effectué en totalité.

20- Solidarité et non-assistance à personne en péril

Les concurrents se doivent assistance et entraide. **Code Pénal article 223-6**

21- Contrôle anti-dopage

Tout participant au championnat de France de course en montagne +courses open peut être soumis à un contrôle inopiné. Les contrôles sont réalisés par des personnes habilitées par l'agence française de lutte contre le dopage.

22 : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.